



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
14 novembre 2017
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 9 b) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-septième session

Bonn, 6-15 novembre 2017

Point 17 b) de l'ordre du jour

Impact des mesures de riposte mises en œuvre

Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris

Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris

Projet de conclusions proposé par les Présidents

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ont examiné les communications des Parties et des observateurs¹ et accueilli avec intérêt les vues consignées dans celles-ci sur ce point de l'ordre du jour.
2. Le SBI et le SBSTA ont noté avec satisfaction l'échange de vues qui s'est déroulé les 4 et 5 novembre 2017 au cours de l'atelier de présession consacré aux éléments des modalités de fonctionnement, du programme de travail et des fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris.
3. Le SBI et le SBSTA ont examiné avec intérêt la note de réflexion actualisée établie par leurs Présidents² avec le concours des cofacilitateurs et du secrétariat, et se sont félicités du débat mené au cours de ces sessions sur les modalités de fonctionnement, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris. Le SBI et le SBSTA sont convenus de ce que la recommandation en cours d'élaboration au titre de ce point de l'ordre du jour pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa première session prévoit dans sa formulation que la CMA prend les dispositions voulues pour permettre au forum de concourir à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément aux paragraphes 33 et 34 de la décision 1/CP.21.
4. Pour faciliter les délibérations qui auront lieu à leur quarante-huitième session, le SBI et le SBSTA ont prié leurs Présidents d'établir un document informel contenant les éléments préliminaires d'une recommandation, pour examen et adoption à la première

¹ Les communications des Parties figurent à l'adresse <http://unfccc.int/5900.php> ; les communications des observateurs figurent à l'adresse <http://unfccc.int/7478.php>.

² Disponible à l'adresse http://unfccc.int/meetings/bonn_nov_2017/in-session/items/10497.php.



session de la CMA, sur les modalités de fonctionnement, le programme de travail et les fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre pour remédier aux effets de la mise en œuvre de mesures de riposte en vertu de l'Accord de Paris, en se fondant sur les communications précédentes des Parties au titre de ce point de l'ordre du jour et sur la note informelle établie par les cofacilitateurs³.

³ Voir note 2 ci-dessus.